

En somme, si Lasserre a su mettre en relief les assises de l'activité de ce fleuve et montré que le Canada, comme tous les pays dépendants de l'empire américain, n'a cherché qu'à assurer sa survie en alimentant une bourgeoisie de petite envergure, il a totalement bifurqué sur les enracinés que sont les Québécois. Il n'a pas compris les échos de résistance qui se laissent entendre dans la population, les comportements de dépossédés qui s'affirment de plus en plus et les rejets de la résignation qui prennent forme au Québec.

Aussi, faut-il espérer que les projets d'empoigne de ce fleuve par le gouvernement provincial actuel ne s'inspirent pas de l'approche comme des visées de Lasserre mais trouvent leur cohérence dans une réappropriation autre que symbolique, dans un réaménagement de son potentiel qui permette d'assumer les coûts exorbitants des frais d'entretien et, surtout, dans une planification de ce « bras de mer » pour en faire d'abord un milieu de vie économique et social pour les Québécois quitte, s'il le faut, à fermer la porte lorsque c'est nécessaire.

RÉFÉRENCES

AUBIN H.

1977 *Les vrais propriétaires de Montréal*. Montréal: Édition l'Étincelle.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE QUÉBEC

1979 *Rentabilité de la Voie maritime du Saint-Laurent pour le Québec*. Québec: Ministère d'État au Développement économique.

Claude Bariteau
Département d'anthropologie
Université Laval

Louis ASSIER-ANDRIEU : *Coutume et rapports sociaux. Étude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*. Éditions du C.N.R.S., circonscription Midi-Pyrénées, Paris, 1981, 215 p.

De l'anthropologie juridique, oui, mais pas n'importe laquelle ! Cette analyse de communautés villageoises françaises (Cerdagne, Capcir, Haut Conflent) dans le département des Pyrénées orientales démontre méthodiquement comment l'appropriation privée et collective du territoire et l'accès à ses ressources reposent, pour les individus, sur leur appartenance à une « casa », ou plus explicitement à une maison. Divisée en deux parties remarquablement bien équilibrées, l'une fouillant l'histoire à la recherche d'indices pour comprendre la triple répartition juridique du milieu : propriété privée des terres agricoles, propriété commune des bois, propriété domaniale des sommets herbagers, et l'autre décrivant certaines formes sociales de production et de reproduction de la vie matérielle qui précisent les bases des inégalités sociales entre les Grandes Maisons et les autres, l'étude de Louis Assier-Andrieu renouvelle la théorie des rapports sociaux. Elle peut fournir à des anthropologues, juristes ou historiens l'occasion de débattre du domaine économique en milieu rural grâce à une bibliographie très récente et à des notes explicatives particulièrement bien intégrées à la fin de chaque chapitre.

La première partie de l'ouvrage, *Communautés et territoire*, puise à même les documents datant du IXe siècle les données propres à mettre en valeur l'évolution de l'appro-